

Brochure de sécurité remise aux Belges

Date de la dernière mise à jour : 13/01/2016

AMBASSADE DE BELGIQUE A TUNIS

47 Rue du 1^{er} juin 1002 Tunis-Belvédère
Tel. : + 216/71 781 655 et 71 784 093
Fax : + 216/71 781 493 et 71 792 797

E-mail: tunis@diplobel.fed.be
website <http://diplomatie.belgium.be/tunis>

Deze brochure is ook beschikbaar in het Nederlands

BROCHURE DE SECURITE pour les Belges résidant en Tunisie

Numéro d'urgence de l'Ambassade : +216/98 363 164

Remarque : seulement après les heures de service, le week-end et jours fériés et en cas d'urgence.

CONTENU

Introduction	p. 2
I. Consignes générales de sécurité	p. 3
II. Phases du plan de sécurité	p. 5
Annexe 1 : Adresses et n° de téléphone utiles	p. 9
Annexe 2 : Fiche d'inscription	p. 11
Annexe 3 : Fiche d'absence	p. 14

Votre nom: -----

Votre secteur/ilot: -----

Votre chef de secteur/ilot: -----

BROCHURE DE SECURITE pour les Belges

Introduction

Cher Compatriote,

C'est avec grand plaisir que l'Ambassade de Belgique vous présente cette 'brochure de sécurité'. Celle-ci s'adresse à tous les Belges qui sont installés en Tunisie. L'Ambassade prend très à cœur votre sécurité et c'est la raison pour laquelle cette dernière souhaite travailler avec vous. Vous trouverez ci-dessous une série de conseils, de recommandations et d'informations qui peuvent s'avérer importants si les circonstances l'exigeaient.

Chacun est responsable de sa propre sécurité. Une attitude correcte et adaptée implique notamment que vous évitiez des régions à risques, que vous soyez prudent dans vos déclarations, que vous vous informiez de la situation, et que vous ne photographiez pas d'endroits considérés comme sensibles (postes de police, bâtiments officiels, bâtiments militaires, troupes en marche, etc.).

Le maintien de l'ordre public ainsi que la protection des personnes et des biens sont du ressort des autorités du pays où vous séjournez. L'Ambassade ne peut pas réclamer de traitement privilégié vous autorisant à enfreindre la loi.

L'Ambassade a établi un plan de sécurité qui lui permet de venir en aide aux Belges et internationaux en cas d'urgence :

➤ **Le système de sécurité de l'Ambassade de Belgique à Tunis**

L'Ambassade tient à jour une **base de données** permettant de situer rapidement les membres de la communauté belge en cas d'événements graves.

Les Belges séjournant en Tunisie sont répartis en secteurs gérés par des **chefs de secteur (= îlot)** et des **chefs de secteur adjoints**. Dans le cadre du plan de sécurité, les chefs de secteur servent d'intermédiaires entre les Belges et l'Ambassade, et assurent la diffusion des mesures qui peuvent être prises en temps de crise.

En cas d'**évacuation**, l'Ambassade donne un signal aux Belges les invitant à se rassembler à des endroits déterminés dénommés points de regroupement (ou « Reception Centres » en anglais, « RC » dans le tableau reprenant les différentes phases du plan de sécurité).

➤ **Ce que l'Ambassade attend de vous**

- Faites-vous enregistrer dès votre arrivée à l'Ambassade. Cette formalité est indispensable (voir [formulaire en annexe 2](#)).
- Prenez contact avec votre chef de secteur et avec les compatriotes de votre secteur.
- Signalez à l'Ambassade ou à votre chef de secteur tout changement de domicile, de composition de ménage, de numéro de téléphone ou toute absence prolongée ou départ définitif (voir [formulaire en annexe 3](#)).
- Mentionnez sur la fiche d'enregistrement les moyens de communication dont vous disposez.

I. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

1. Généralités:

La Tunisie se trouve actuellement dans une situation de transition, aussi bien au niveau politique qu'économique. Des résidus d'activités terroristes continuent d'être observés dans certaines régions du pays et la situation sécuritaire en Libye peut avoir un effet de « spill-over » (contagion). Il faut aussi garder à l'esprit que le pays peut également être frappé de catastrophes naturelles, dont des tremblements de terre.

2. Sécurité de la maison d'habitation :

Lorsqu'un étranger s'installe en Tunisie, il est d'usage qu'il informe d'initiative le poste de police dont dépend son domicile. Cette mesure peut lui permettre de bénéficier d'une surveillance particulière qui pourrait s'avérer utile en cas de problème.

- A. Enceinte extérieure : à défaut de mur d'enceinte, le placement d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,5 m est recommandé. Le placement d'une haie empêche l'observation. Un portail opaque d'une résistance suffisante empêchera l'entrée des intrus ; il doit être fermé par un dispositif empêchant toute ouverture intempestive. Si vous disposez d'un gardien, veillez à ce que le portail soit ouvert immédiatement dès votre arrivée. Si vous avez l'impression que vous êtes suivi ou si vous remarquez quelque chose d'anormal, faites un petit détour avant de rentrer chez vous.
- B. Sentinelle : Si vous avez une sentinelle, donnez-lui l'instruction de ne jamais laisser entrer quelqu'un sans qu'il y ait été autorisé. La sentinelle devrait se tenir de préférence à l'intérieur de la parcelle et non le long de la voie publique, où elle peut être sujette à menace. Donnez à votre sentinelle une lampe torche et un sifflet ou trouvez un autre système permettant de donner l'alerte. L'acquisition d'un chien constitue une solution dissuasive. Afin d'éviter que le chien ne soit neutralisé par du poison ou par un coup, il est conseillé de le garder la nuit à l'intérieur de la maison (NB : le chien ne remplace pas la sentinelle).
- C. Eclairage extérieur : l'éclairage des murs extérieurs de la maison fonctionnant toute la nuit dissuadera également bon nombre d'agresseurs.
- D. Sécurité des portes et des fenêtres : les fenêtres doivent être protégées par des barreaux soudés entre eux et cimentés dans la construction, et, si possible, des volets. Les rideaux doivent être tirés la nuit. Les portes doivent être équipées de serrures de qualité ou de cadenas solides. Ces dispositifs doivent être mis en place la nuit ou en cas d'absence. En cas de perte de clés, le cadenas ou la serrure doit être immédiatement remplacée. Les clés ne peuvent être confiées qu'à des personnes de confiance. Faites réparer immédiatement les portes et les fenêtres cassées ; et évitez de laisser vos clés sur les portes.
- E. Moyens de communication
Placez votre téléphone (et autres moyens de communication) dans la partie sécurisée de votre maison, près de votre chambre à coucher. Evitez que votre téléphone ne soit coupé.

3. Sécurité des objets de valeur et des documents :

Placez systématiquement vos documents importants ainsi que vos objets de valeur dans un lieu sûr. D'une manière générale, évitez d'afficher des signes de richesse de manière trop ostentatoire. Evitez également les conversations relatives à vos biens ou à des projets financiers en présence de personnes indiscrettes. Rangez soigneusement tous vos documents financiers. Prenez des dispositions avec votre banque pour prévenir tout usage frauduleux. Gardez des

photocopies de tous vos documents personnels. N'emportez que les carnets de chèque, cartes de banque ou autres documents sensibles qui sont nécessaires.

4. Sécurité des véhicules :

- A. Placez toujours votre véhicule dans un endroit sous surveillance constante. A défaut, faites-vous accompagner par une sentinelle de confiance ;
- B. Fermez toujours votre véhicule et placez les clefs de réserve dans un endroit sûr ;
- C. Equipez votre véhicule d'un dispositif antivol ;
- D. Ne laissez aucun objet de valeur à l'intérieur de votre véhicule.

5. Sécurité des déplacements:

Les autorités tunisiennes (police, armée, garde nationale) sont habilitées à autoriser le déplacement, à l'interdire ou à l'entourer de mesures de sécurité particulières. Pour le reste, tenez compte des mesures de prudence suivantes :

- A. Evitez de vous trouver à des heures indues dans des endroits peu recommandables ;
- B. Evitez de vous déplacer seul ;
- C. D'une manière générale, évitez les déplacements nocturnes ;
- D. Respectez les conseils et les injonctions des autorités ;
- E. Munissez-vous d'un moyen de communication fiable ;
- H. Assurez-vous de l'état de votre véhicule avant tout déplacement (pneumatiques, carburant, etc.) et pensez à prendre du petit outillage;
- I. Adaptez votre vitesse à l'état des routes fréquentées ;
- J. Verrouillez les portes de votre voiture pendant tous vos déplacements (intrusions lors des arrêts de la circulation).
- K. En cas de déplacement à l'intérieur du pays, n'hésitez pas à emporter du matériel supplémentaire (radio, cartes, eau, vivres, trousse et manuel de premiers soins,...)

Si vous devez vous déplacer à l'intérieur du pays, en particulier lorsque vous devez vous rendre dans des zones à risques, il est recommandé de vous renseigner auprès de l'Ambassade avant le départ.

Numéros de téléphone utiles :

Ambassade : +216 98 363 164

Attaché de Défense : +216 50 60 63 64 et +216 55 60 63 64

6. Conseils pour votre sécurité personnelle :

- A. Ayez en permanence un stock de vivres, de boissons et d'eau potable pour une semaine ainsi qu'un minimum d'argent liquide.
- B. Indiquez clairement votre numéro de maison sur un panneau à l'entrée de votre propriété ou sur le portail.
- C. En cas de problème, téléphonez tout de suite à votre Chef de Secteur ou à un voisin, c'est lui qui avertira les autorités locales, cette procédure évite les pertes de temps.
- D. Veillez à mettre votre téléphone et autres moyens de communication dans la partie protégée de votre maison (près de votre chambre à coucher) et évitez qu'il soit coupé pour quelque motif que ce soit.
- E. Reconnaissez bien les alentours de votre maison et de votre quartier.
- F. Si cela est possible, prévoyez des voies de passages d'un jardin à l'autre pour permettre une communication facile en cas de besoin.
- G. Respectez à tout moment les consignes de sécurité de l'Ambassade.

7. Conseils sur le nécessaire à avoir en prévision d'une crise

Il est important de disposer en permanence d'un « nécessaire de crise » que l'on peut utiliser et/ou emporter avec soi lorsqu'une crise éclate. Ce nécessaire doit être conservé à un endroit facilement accessible, que toute la famille doit connaître. Il doit également être régulièrement contrôlé pour le renouvellement de ce qui est périmé.

Ce nécessaire pourrait être constitué de :

- documents d'identité (passeport, visas en cours de validité, carnets de vaccination,...)
- trousse de premiers soins et vos médicaments
- argent liquide : prévoir monnaie locale et étrangère
- moyens de communication (Gsm, ... + chargeur + crédit en suffisance) + une radio avec piles
- vivres pour au moins 3 jours, en particulier vivres non périssables + couverts/ouvre-boîte
- eau (au moins 9 litres par personne)
- vêtements
- sacs de couchage/couvertures
- lampe de poche + piles de rechange, bougies + allumettes
- mouchoirs en papier
- articles de toilette/d'hygiène
- sifflet – pour signaler votre présence aux secouristes
- sacs en plastique (poubelles,...)

Important pour les enfants : afin qu'ils soient facilement identifiables s'ils devaient se trouver seuls, prévoyez de leur faire porter une mini-fiche d'identité indiquant leur nom, leur date de naissance, leur nationalité, numéro de téléphone et adresse, leurs problèmes de santé éventuels.

II. LES DIFFERENTES PHASES DU PLAN DE SECURITE

Niveau d'alerte 0 (vigilance normale)

Situation normale ; pas de soucis sécuritaires autres que la criminalité traditionnelle, les risques liés à la circulation automobile, ou à toute autre mésaventure considérée comme « classique et normale ».

Niveau d'alerte 1 (vigilance accrue)

Tensions ponctuelles découlant de la situation géopolitique ou d'un évènement particulier pouvant affecter une partie de la population (grèves, manifestations importantes, risques sismiques identifiés, foyer de maladie à caractère pandémique, menaces d'actions terroristes, etc.)

Niveau d'alerte 2 (mesures de prudence renforcées)

Troubles réguliers générant systématiquement de la violence; la population expatriée n'est pas visée a priori mais peut subir de graves dommages sur le plan collatéral. La circulation en ville ou dans le pays peut être problématique et est donc déconseillée pour un laps de temps indéterminé. Départ des non-essentiels peut être conseillé si perspective négative. Impact sur avis de voyage. La cellule de crise du poste est prête à fonctionner.

Niveau d'alerte 3 (évacuation possible)

Situation de crise avérée. La population expatriée peut être ciblée par des actions terroristes ou de pillage. La circulation est très fortement déconseillée. Observation de phénomènes précurseurs à, ou frappe par une catastrophe naturelle (séismes, etc...) ou une catastrophe industrielle. Toutes les mesures, tant sur le plan individuel qu'au niveau du poste, sont prises. La Cellule de crise de l'Ambassade fonctionne 24 h/24.

Ce niveau a cette particularité qu'il est essentiellement temporaire, à savoir que si la situation n'évolue pas positivement, il passera forcément en niveau 4 à court terme, et qu'en cas contraire, le niveau 2 peut rapidement être regagné. La seule exception concerne les pays en guerre continue dont le niveau sécuritaire reste constamment problématique. Le niveau 3 leur est applicable, de façon classique.

Niveau d'alerte 4 (évacuation probable)

Situation de crise générale. La population expatriée est ciblée en tout ou partie par des actions subversives et organisées localement. Risques majeurs au niveau physique pour le personnel et le matériel, l'infrastructure, la santé... Des moyens extérieurs sont en route et mis en œuvre afin d'appuyer une évacuation. L'accord de principe politique est obtenu. Les Reception Centers (RC) sont activables à très court terme. Le poste doit envisager une fermeture possible, temporaire ou définitive.

Tableau synthétique

	<u>Mesures individuelles</u>	<u>Mesures au niveau du poste</u>	<u>Remarques</u>
Niv 0 Situation normale	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité personnelle classique en tant que chef de famille • Données personnelles et familiales en ordre auprès du poste 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la situation locale • Gestion data base Expats (programme de crise poste) • Établissement et maintien d'un networking efficace à tous niveaux 	Réseau pyramide constitué tant que possible
Niv 1 Vigilance accrue	<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir informé • Eviter zones à risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination multilatérale • Check avec chefs de secteur 	Réseau pyramide activé
Niv 2 Situation préoccupante	<ul style="list-style-type: none"> • Rester chez soi • Stocks constitués pour autonomie (eau, nourriture, médicaments, fuel,...) • Envisager le départ des non-essentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le fonctionnement et l'autonomie de la cellule de crise. • Activer la cellule de crise si décidé par chef de poste • Modifier avis de voyage • Maintenir et renforcer le contact avec les chefs de secteur • Maintenir le contact latéral avec autres postes / organisations 	Renforcement et formalisation contacts avec Centre de crise (AE) et le COps (Défense - si applicable)

<p>Niv 3 Crise généralisée – évacuation possible</p>	<ul style="list-style-type: none">• Rester chez soi• Départ des non-essentiels si encore possible• Préparer son départ éventuel (vivres pour 3 jours et UNE valise par personne, documents personnels, bijoux, doubles de clés, médicaments, etc...)• Se tenir informé au mieux auprès de son chef de secteur	<ul style="list-style-type: none">• Activation permanente de la Cellule de crise• Un maximum du personnel est rappelé au sein du poste• Activation permanente des moyens satellitaires portables• Se préparer à envoyer des agents de liaison sur certains points sensibles• Ordre d'avertissement transmis aux responsables de RC possibles• Renforcer les contacts latéraux et ceux avec les chefs de secteur• Evaluation de la sécurité aux abords des bâtiments officiels belges• Evaluation d'un renfort militaire et consulaire à requérir auprès de l'administration centrale ((D)FACT)• Prendre des mesures physiques au sein du poste afin de faciliter, le cas échéant, la fermeture de celui-ci• Renforcer les contacts avec autorités locales• Accueillir, si décidé, le(s) renfort(s) possibles venus de Belgique ((D)FACT)	
---	--	--	--

<p>Niv 4 Evacuation probable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Domicile prêt à être quitté dans l'heure • Suivre les directives de son chef de secteur et rejoindre, sur ordre, uniquement le ou les point(s) qui ont été renseignés dans le cadre de l'évacuation. • Sur ordre, rejoindre si possible en convoi et en groupe le RC • Choisir le RC ouvert à rejoindre dont l'itinéraire est le plus sécurisant • Tenir au maximum son chef de secteur informé de l'évolution de sa situation personnelle • Une fois arrivé sur le RC, suivre les directives du personnel des Affaires étrangères, de l'Ambassade ou militaire déployé sur place 	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi sur ordre des agents de liaison • Contacts réalisés et maintenus en permanence avec autorité responsable de l'évacuation • Maintenir le contact avec les autorités locales • Evaluation et recommandation vers Bruxelles quant au maintien ou à la fermeture du poste • Accueillir le(s) renfort(s) possibles venus de Belgique ((D)FACT) 	<p>Destruction des documents classifiés non emportés</p> <p>En cas de situation extrême, un agent est responsable de l'exécution concrète de la fermeture du poste (mesures de destruction, de fermeture des locaux, maintien des clés, établissement du convoi, parc véhicules, etc...)</p>
---	--	---	--

La position de l'Etat belge en cas d'évacuation :

- La décision de se joindre ou non à une opération d'évacuation organisée par l'Ambassade de Belgique relève du libre choix et de la responsabilité personnelle de chacun.
- Dans cette situation il n'est pas prévu de rapatrier les animaux domestiques.
- Dans le cadre de la Protection Consulaire Commune prévue à l'article 20 du Traité de l'Union européenne, les Belges continuent de bénéficier de l'assistance par les représentations diplomatiques des Etats membres de l'Union Européenne (encore) présents dans le pays.
- **Il est possible que les frais d'évacuation soient portés à la charge des bénéficiaires.** Ceux-ci en seront toutefois informés avant le départ.

ANNEXE 1 : ADRESSES ET N° DE TELEPHONE UTILES POUR TUNIS

Service de garde : +216 98 363 164

Central Ambassade : +216 71781 655 - 71 784 093

NUMEROS UTILES	
URGENCES MEDICALES	71/ 599.900
SAMU	190
GARDE NATIONALE	71/ 960.660 -71/ 964 000
MINISTERE INTERIEUR	71/ 333.000
POLICE SECOURS	197
PROTECTION CIVILE/Pompiers	198
RENSEIGNEMENT	1200
HOPITAUX/MEDECINS	
Dr Solange De Jonghe- Laarousi	71/ 343.753 98/ 323.237
Clinique saint Augustin	71/ 783.033 71/ 791.093 71/ 793 944
Polyclinique la Marsa	71/ 749.000
Clinique cardio-vasculaire	71/ 788.000
Centre Anti-poison	71/ 335.500
Centre national de transfusion sanguine	71/ 577.602
Hôpital Rabta Zone Jabberi 1007 Bab Saadoun - Tunis	71/572.154 71/ 572.155
Hôpital Charles Nicolle 1019 Bab Benat – Tunis	71/578 000 et 409 Urgences 71/578346
Clinique La Soukra Rue Cheikh Mohamed Ennayfer 2045 La Soukra	71/758.888 71/758.784
Clinique El Farabi Rue Mohamed Zaghouani 1004 El Menzah	71/750 000 71/237 137
Clinique Alyssa Rue Bouhaira Lemam Berges du Lac	71/962 555 71/961 614
Hôpital Régional De Bizerte Rue de Palestine 7050 Menzel-Bourguiba	72/460.455 72/460.520
Nouvelle Clinique Raouebi Boulevard 15 Octobre 7002 Bizerte	72/427.399 20/440.036
Hôpital Régional Houssine Bouzaiene Gafsa	76/225.055

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL - N4 - PERSOONSGEGEVENS
(LOI/WET 8.12.1992)

Douali 2134 Metlaoui Thalja- Gafsa	76/226.300 76/255.177
Polyclinique Les Palmiers Route de Tozeur, Km 6 2100 Gafsa	76/210.750 76/210.840
Clinique Ibn Rochd Rue Mongi Slim, 15 8000 Nabeul Courriel : clinique.ibnrochd@planet.tn	72 271.455 72/286.668
Clinique Les Violettes Route de Hammamet 8000 Nabeul Courriel : cli.violettes@planet.tn	72/ 224.000
Clinique Essalem Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse Courriel : clinique.essalem@gnet.tn	73/ 210.375
Clinique Les Oliviers Boulevard du 7 Novembre 1987 4071 Khézama Ouest - Sousse Courriel : clinique.oliviers@gnet.tn	73/242.711 73/242.453
Polyclinique La Corniche 1, boulevard Mongi Bali 4000 Sousse Courriel : slim.ennabli@gnet.tn	73/ 222.666
Clinique Essouani Zone du Stade 5000 Monastir Courriel : clinique1essouani@yahoo.fr	73/ 501.001
Clinique du Sahel Avenue Haj Ali Soua 5070 Ksar Hellal	73/473.922 73/473.923 73/473.948
Hôpital Régional Ibn El Jazzar Rue Ibn Jazzar 3100 Kairouan	77/226.300 77/227.287
Clinique Errahma Zone Touristique 5111 Mahdia	73/682.250
Hôpital Régional Boulevard du 7 Novembre 5160 El Jem	73/ 630.744 73/ 630.019
Polyclinique Ibn Annafis Route de Tunis, Km4 3031 Merkez Bouassida	74/215.000 74/215.238
Polyclinique Jugurtha Rue du Dr. Salah Majed Près de la Municipalité 7100 LE KEF	78 204. 214 78 202.611 78 200. 620
Hôpital Régional Sadok MokkaDEM Houmt- Souk	75/650.018 75/650.063 75/650.103

Hôpital de Midoun Midoun	75/603.444 75/730.280
-----------------------------	--------------------------

ANNEXE 2 : FICHE D'INSCRIPTION

formulaire d'inscription



Formulaire de demande d'inscription dans les registres consulaires de population d'une ambassade ou d'un consulat belge.

(A REMPLIR COMPLÈTEMENT EN MAJUSCULES S.V.P.)

Sexe: M F

NOM :

Prénom(s)

Date de naissance:

Lieu de naissance: (ville/pays)

Numéro Registre national (si connu): .. - -

Adresse (& pays de résidence):

Adresse boîte postale:

..... Pays:

Téléphone:

Mobile1: Mobile2 : Mobile 3 :

E-mail 1:

E-mail 2:

Profession:

Employeur:

Téléphone:

E-mail:

Nationalité : Belge / (éventuellement autre nationalité)

Obtenu par depuis

Filiation:

NOM, prénoms de votre père:.....

Date & lieu de naissance:

Nationalité(s):

NOM, prénoms de la mère:

Date & lieu de naissance:

Nationalité(s):

Etat civil : célibataire marié(e) cohabitant(e) cohabitant(e) (officiellement)

séparé(e) de fait divorcé(e) (officiellement) séparé(e) de corps et de biens veuf/veuve

Date & lieu de mariage ,divorce, décès, cohabitation légale:.....

NOM, prénoms partenaire/ (ex-)époux(se):

Nationalité(s) partenaire/ (ex-)époux(se):

Enfants:

NOM, prénoms

Lieu/ date de naissance

Nationalité

M / F

.....	-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres membres du ménage:

NOM,prénoms

lieu/ date de naissance- Nationalité - Position dans le ménage

.....	-	-
.....	-	-
.....	-	-
.....	-	-

Composition du ménage:

Je suis personne de référence (= chef de ménage) je vis seul(e) je fais partie du ménage de:

NOM, prénoms personne de référence (= chef de ménage):*

Date/lieu de naissance personne de référence :*

Nationalité(s) personne de référence :

(*) Uniquement à remplir si vous faites partie du ménage d'une autre personne !

Date d'arrivée dans le pays de résidence:

Statut de séjour dans le pays de résidence:

(p.ex. travailleur, retraité, étudiant, touriste, résident permanent, ...)

Type et validité visa/permis de séjour:

(uniquement à remplir si vous êtes soumis à l'obligation de visa)

FACULTATIF:

Personne à avertir (en cas de détresse):

Adresse (& pays de résidence):

Tél : **Mobile:**

E-mail:

Je marque mon accord pour que les données reprises ci-dessus soient conservées sur support électronique et puissent éventuellement être utilisées dans des buts légaux.

Complétée à **le** **Signature:**

(Les deux parents signent au nom des mineurs, et en cas d'impossibilité veuillez en avvertir l'ambassade/le consulat)

CHAQUE MODIFICATION DE VOS DONNÉES DOIT NOUS ÊTRE SIGNALÉE IMMÉDIATEMENT!

Les modifications de l'Arrêté Royal du 23 janvier 2003 sur les registres consulaires de population et cartes d'identité a été publié au Moniteur belge le 07.02.2013 et a comme but de permettre au postes consulaires de carrière de radier d'office une personne inscrite dans les registres consulaires de population (à l'étranger). Concrètement cela signifie que si vous n'habitez plus à l'adresse que vous avez indiquée, qu'il n'est pas possible de retrouver votre nouvelle adresse et qu'il n'y a plus eu de contact entre vous-même, ou votre famille, et l'ambassade/consulat(-général) depuis 7 ans, vous (et votre famille) serez radié des registres consulaires de population.

Vous avez toujours le droit de procéder à votre réinscription. A condition bien-sûr de satisfaire aux conditions d'inscription.

Veillez dès lors toujours informer l'ambassade/le consulat de tout changement d'adresse.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION:

Vérifié par:

Date:

Paraphe:

ANNEXE 3 : FICHE D'ABSENCE

CONFIDENTIEL ADMINISTRATIF – VERTROUWELIJK ADMINISTRATIEF

<p><u>De</u> <u>Van</u> Nom, Prénoms Voornaam Adresse Tél.:.....Fax:.....</p>	<p><u>A</u> <u>Voor</u> Ambassade de Belgique België Ambassade van België Tél.: Fax:</p>
---	---

FICHE D'ABSENCE TEMPORAIRE
DE DEPART DEFINITIF
DE RETOUR (1)

TIJDELIJKE AFWEZIGHEID
DEFINITIEF VERTREK
TERUGKOMST (1)

<p>* Dans votre propre intérêt et pour votre sécurité, veuillez compléter la présente fiche à chaque fois que vous projetez un déplacement important à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.</p> <p>* N'oubliez pas d'avertir l'Ambassade de votre départ définitif.</p>	<p>* In uw eigen belang en voor uw eigen veiligheid, gelieve dit inlichtingenblad te willen invullen bij iedere belangrijke verplaatsing binnen of buiten het land.</p> <p>* Vergeet a.u.b. niet de Ambassade op de hoogte te brengen van uw definitief vertrek.</p>
---	--

Je soussigné(e),.....Ondergetekende,.....
signale à l'Ambassade de Belgique
le mouvement suivant accompagné(e) de: *brengt de Ambassade van België op de hoogte van volgende verplaatsing in gezelschap van:*

.....
.....
.....
.....
.....

A/Te ..., le/De
Signature,
Handtekening,